

**Compilation des enjeux soumis
dans le cadre de la consultation sur
les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder**

Projet minier Authier – Construction et exploitation d'une mine de
lithium à ciel ouvert par Sayona inc. sur le territoire de la
municipalité de La Motte

3211-16-024

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

1^{er} novembre 2023

LE PROJET

Le projet minier Authier vise l'exploitation d'un gisement de spodumène dans la municipalité de La Motte, en Abitibi-Témiscamingue, à approximativement 45 km au nord-ouest de la ville de Val-d'Or.

D'une période d'exploitation estimée à 22 ans, le projet Authier prévoit générer 31 à 125 emplois. Les infrastructures du projet comprendraient une fosse à ciel ouvert, des routes de services et de transport, une aire d'accumulation pour l'entreposage des stériles et de mort-terrain, une aire d'entreposage temporaire du minerai, un atelier mécanique, une aire de ravitaillement comprenant un réservoir d'essence et deux réservoirs de diesel, un entrepôt d'explosifs, un complexe administratif et une aire de repos, des installations de distribution électrique, deux bassins de gestion des eaux et une usine de traitement des eaux. Le minerai extrait serait transporté aux installations de traitement de Lithium Amérique du Nord (LAN) situé à La Corne par un fournisseur de transport spécialisé grâce à des camions semi-remorques de 38 tonnes. La distance de transport entre le site Authier et le site de LAN est de 67,9 km.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. **Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.**

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 13 septembre 2023 et s'est terminée le 13 octobre 2023. Au cours de cette période, 10 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 24 août 2023, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact

doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

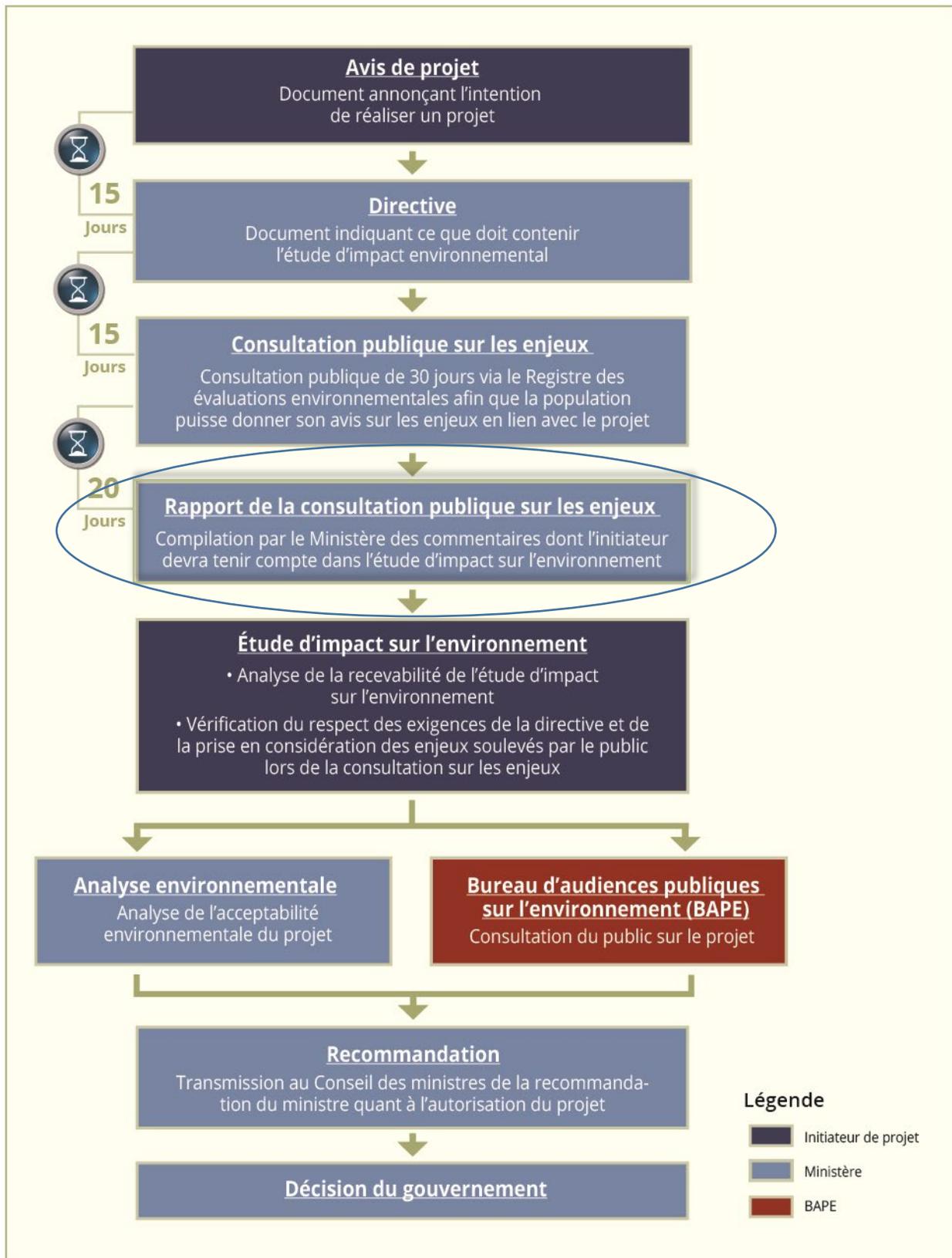


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
Maintien de la qualité de l'eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de contamination : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le ruisseau utilisé pour le rejet des eaux traitées et usées se jette dans un lac situé à proximité de l'Esker; ○ Des sources d'eau jaillissent du flanc de l'esker à proximité du site du projet minier Authier. • Il est demandé que les éléments suivants soient abordés dans l'étude d'impact : <ul style="list-style-type: none"> ○ une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker; ○ une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents; ○ des études poussées sur le potentiel de lixiviation en métaux des résidus miniers; ○ une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant les lacs Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues); ○ les coûts du remblaiement des stériles et du mort-terrain dans la fosse; ○ la valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits; ○ des études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines; ○ le potentiel minéral de la veine Authier-Nord, qui s'enfonce sous l'esker; ○ La nécessité d'avoir de l'initiateur des engagements écrits des dédommagements prévus et de son mode d'action en cas de contamination de l'environnement; ○ La préoccupation du manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières.
Maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger des prélèvements fauniques à des dates précises, tout au long d'une année, par des firmes indépendantes choisies par le ministère.
Nuisances associées au transport	<ul style="list-style-type: none"> • Le transport lourd sur des routes de gravier habitées par des agriculteurs et des familles installés dans un territoire calme est susceptible d'engendrer une diminution de la qualité de vie des résidents. L'initiateur devrait identifier les inconvénients causés à la population (bruit, vibration, congestion) et les mesures d'atténuation qu'il prévoit mettre en place; • Augmentation des émissions de GES; • Dégradation accélérée des routes publiques. Est-ce que l'initiateur prévoit compenser financièrement ces coûts? • L'initiateur devrait prendre des engagements pour les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les citoyens qui veulent quitter avant l'installation de la mine; ○ Les dédommagements prévus en cas de bris matériels dus aux activités minières (ex. maison endommagée par les sautages, atteinte à la santé physique ou mentale); ○ les coûts estimés pour l'entretien des routes affectées par le camionnage; ○ les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker; ○ les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);
Perte définitive du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de possibilités d'usages pour ce site, hormis les activités minières. Les citoyens perdent la jouissance et l'utilisation de ce territoire.

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • La suggestion que le territoire devrait être vendu sous forme de redevance à la municipalité, qui devrait se charger de le redistribuer aux organismes, afin d'éviter des effets pervers et de protéger l'indépendance et l'intégrité de la population face aux impacts de la mine .
Acceptabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Des démarches de consultations avaient été entreprises, mais les changements de propriétaires de la mine de lithium avant Sayona n'ont pas permis d'assurer de suivi de l'information ni des données collectées. Les citoyens doivent chaque fois recommencer leurs démarches de zéro. • La préoccupation de la préséance des arguments économiques sur les dimensions sociales et environnementales. • La préoccupation qu'il y ait des stations d'échantillonnages indépendantes; • La demande qu'il y ait un inspecteur indépendant nommé spécifiquement pour ce projet afin de suivre l'évolution de l'air, de l'esker, du bruit, et donner une information régulière au public; • La demande que cet inspecteur soit payé par le gouvernement provincial à même les redevances de ce projet, et géré par la municipalité.
Impacts sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • La préoccupation que l'initiateur considère les impacts sur les communautés voisines et les utilisateurs du territoire en amont du projet afin que des mesures d'atténuation soient installées avant l'apparition des nuisances appréhendées; • La demande que l'initiateur planifie dès maintenant un plan d'action défini dans le temps; • La demande que le comité des riverains du lac Legendre soit consulté dans le cadre de cette étude d'impacts afin d'avoir un portrait actuel des impacts engendrés par l'activité de Sayona et des propriétaires précédents sur les locaux. En ce moment, aucune action concrète n'est prise et les citoyens n'ont pas de retour sur les points soulevés. Leur qualité de vie est dégradée de façon significative. Ils ont réalisé un sondage auprès des résidents qui retranscrit les différentes problématiques vécues, y compris les impacts sur la santé. Les résultats pourraient être communiqués, pour éviter que la même situation arrive aux locaux du projet Authier. • La demande que l'initiateur décrive quels seront les impacts du projet Authier sur les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coût de la vie; ○ Accessibilité au logement; ○ Pénurie de main-d'œuvre; ○ Places en garderie; ○ Sur les autres entreprises; ○ les impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi; ○ Est-ce que le projet nécessitera l'accueil de nouveaux arrivants? ○ Est-ce que le milieu a la capacité de procéder dignement à cet accueil?
Impacts cumulatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet minier Authier est lié à celui de North American Lithium (NAL) qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement; • Les résidus miniers provenant du site Authier vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. L'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (NAL, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements).

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen		Val-d'Or	<p>Comme tous les projets miniers sur le territoire, je crois que vous avez accompli vos devoirs pour l'obtention des permis demandés et obligatoires en vue d'exploiter à ciel ouvert le gisement Authier. Lors des réunions publiques, on a entendu bien des promesses, mais aucun engagement écrit. Je demeure inquiet pour notre esker sur lequel on a découvert que vous aviez des claims. Le ruisseau qui sera utilisé pour le rejet des eaux traitées et usées se rend directement à un lac situé près de Pressac. Il y a de forts dangers de contaminations et /ou de déversements accidentels comme on a vu à La Corne. Là aussi, on nous affirme qu'il n'y a aucun problème et que tout est modalisé et contrôlé. S'il arrivait une catastrophe, on aimerait bien avoir des engagements écrits et non seulement des promesses.</p>	<p>Le transport par gros camions de matières dangereuses sur des routes de gravier habitées par des agriculteurs et des familles qui sont installés depuis très longtemps dans un territoire qui se veut calme et paisible. Une perte de territoire qui recèle une eau d'une qualité exceptionnelle. Même si l'on nous a martelé que le territoire était très peu habité, cette eau demeure une réserve de qualité pour ceux et celles qui viendront après nous. Au début, une supposée étude parlait d'un esker sec. Comme je connais très bien ce territoire, à la lueur de ce que j'ai remarqué sur le site et aux alentours, il y a des sources qui jaillissent du flanc de cette partie de l'esker que vous allez apparemment frôler avec votre exploitation.</p>	

L'ENGAGEMENT des promoteurs miniers face aux citoyens et NON DES PROMESSES du genre "inquiétez-vous pas, tout va bien se passer. On a le contrôle..." Mais s'il arrive des accidents environnementaux, malgré leur bonne volonté, les promoteurs ont-ils un plan légal pour remédier à la situation, dédommager la municipalité et les citoyens? Quel ENGAGEMENT LÉGAL, avant l'ouverture de la mine, sont-ils prêts à prendre avec les plaintes des résidents? S'ils veulent partir? Si leur maison est endommagée par les sautages? Si le projet atteint leur santé physique ou mentale? SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE: Y aura-t-il des stations d'échantillonnage indépendantes? Y aura-t-il un inspecteur indépendant nommé pour surveiller uniquement ce projet : suivre l'évolution environnementale de l'air, de l'esker, du bruit et donner une information régulière au grand public. Un inspecteur payé par le gouvernement provincial à même les redevances de ce projet, et géré par la municipalité.

LA PERTE DÉFINITIVE DU TERRITOIRE. Il ne sera plus possible d'avoir d'autres projets sur ce site, à la fin de ce projet. Le territoire du projet Sayona devient un territoire condamné. Les résidents et la population en générale perdent la jouissance et l'utilisation de ce territoire. Il ne sera plus possible d'avoir d'autres projets avant que la nature se remette de ces explosions, ces contaminations. C'est un gros sacrifice. Combien le MRN veut vendre ce territoire en surface, à Sayona, sans compter la vente des claims, pour le souterrain? Les « DONS » devraient plutôt être donnés sous forme de redevance à la municipalité. C'est celle-ci qui se chargera de le redistribuer aux organismes. Ceci afin d'éviter ses effets pervers et de protéger l'indépendance et l'intégrité de la population face aux impacts de la mine.

Citoyen		Montréal	<p>-Produire une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker;-Produire une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents;- Exiger des études poussées sur le potentiel de lixiviation en métaux des résidus miniers;- Exiger une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant le lac Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues);-Calculer les coûts estimés pour l'entretien des routes affectées par le camionnage;-Mesurer les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker;- Coût du remblaiement des stériles et du mort-terrain dans la fosse;-Évaluer les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);-Impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi;-Valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits;-Études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines;- Potentiel minéral de la veine Authier-Nord, qui s'enfonce sous l'esker;-Exiger des prélèvements fauniques à des dates précises, tout au long d'une année, par des firmes indépendantes choisies par le ministère.</p>	<p>Le projet minier Authier lithium est lié à celui de North American Lithium qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques. Les résidus miniers provenant du site Authier lithium vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. Par conséquent, l'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (North American Lithium, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements). L'attitude de la compagnie envers les lois environnementales et sur les activités lobbyistes est très préoccupante pour la suite des choses. Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant, car cela va à l'encontre de la volonté de la population de la région. L'aspect du transport du spodumène est aussi une grande préoccupation. En plus des émissions de GES, le camionnage va dégrader les routes publiques. Qui en assumera les coûts? Quels seront les inconvénients causés à la population (bruit, vibration, congestion)?</p>	
---------	--	----------	--	--	--

Citoyen		La Sarre	<p>-Produire une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker;-Produire une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents;- Exiger des études poussées sur le potentiel de lixiviation en métaux des résidus miniers;- Exiger une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant le lac Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues);-Calculer les coûts estimés pour l'entretien des routes affectées par le camionnage;-Mesurer les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker;- Coût du remblaiement des stériles et du mort-terrain dans la fosse;-Évaluer les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);-Impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi;-Valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits;-Études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines;- Potentiel minéral de la veine Authier-Nord, qui s'enfonce sous l'esker;-Exiger des prélèvements fauniques à des dates précises, tout au long d'une année, par des firmes indépendantes choisies par le ministère.</p>	<p>Le projet minier Authier lithium est lié à celui de North American Lithium qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques. Les résidus miniers provenant du site Authier lithium vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. Par conséquent, l'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (North American Lithium, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements). L'attitude de la compagnie envers les lois environnementales et sur les activités lobbyistes est très préoccupante pour la suite des choses. Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant, car cela va à l'encontre de la volonté de la population de la région. L'aspect du transport du spodumène est aussi une grande préoccupation. En plus des émissions de GES, le camionnage va dégrader les routes publiques. Qui en assumera les coûts? Quels seront les inconvénients causés à la population (bruit, vibration, congestion)?</p>	
---------	--	----------	--	--	--

Citoyen		Montréal	<p>-Produire une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker;-Produire une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents;- Exiger une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant le lac Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues);-Mesurer les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker;-Évaluer les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);-Impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi;-Valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits;-Études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines;</p>	<p>Le projet minier Authier lithium est lié à celui de North American Lithium qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques. Les résidus miniers provenant du site Authier lithium vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. Par conséquent, l'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (North American Lithium, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements). L'attitude de la compagnie envers les lois environnementales et sur les activités lobbyistes est très préoccupante pour la suite des choses. Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant, car cela va à l'encontre de la volonté de la population de la région. L'aspect du transport du spodumène est aussi une grande préoccupation. En plus des émissions de GES, le camionnage va dégrader les routes publiques. Qui en assumera les coûts? Quels seront les inconvénients causés à la population (bruit, vibration, congestion)?</p>	<p>Eau Secours et coll., 2023. Impacts des projets miniers sur l'eau. Guide de vulgarisation technique et législatif en vue de soutenir l'action citoyenne. Disponible en ligne http://quebecmeilleuremine.orgMémoires. Consultation sur l'encadrement minier. Ministère des ressources naturelles et des forêts. - Eau Secours, 2023. Disponible en ligne https://eausecours.org- Coalition Québec meilleure mine, 2023. Disponible en ligne http://quebecmeilleuremine.org</p>
---------	--	----------	---	--	---

	Comité des riverains du lac Legendre	La Corne	<p>Nous pensons qu'il faut que les impacts sur les communautés voisines et les utilisateurs du secteur environnant (sportifs, villégiatures...) soient considérés en amont du projet afin que des mesures d'atténuation soient installées tout de suite avant que les nuisances apparaissent. Il faudrait qu'il y ait un plan d'action déjà défini dans le temps. Le comité des riverains du lac Legendre doit être consulté dans le cadre de cette étude d'impacts afin d'avoir un portrait actuel des impacts engendrés par l'activité de Sayona et des propriétaires précédents sur les locaux. Présentement, nous avons juste eu quelques discussions avec leurs représentants, mais aucune action concrète n'est prise et il n'y a pas de plan d'action clair présenté. Nous n'avons pas de retour non plus sur les points que nous soulevons. Notre qualité de vie est dégradée de façon significative. Nous avons d'ailleurs un sondage effectué auprès des résidents qui retranscrit les différentes problématiques que nous vivons y compris les impacts sur notre santé. Nous pourrions vous communiquer les résultats. Nous ne voulons pas que la même situation arrive aux locaux du projet Authier.</p>	<p>Nous sommes préoccupés par le fait qu'il y ait un manque de transparence dans le temps et que la qualité de vie des locaux soit impactée comme nous pouvons l'être ici. Nous avons vécu des changements de propriétaires de la mine lithium avant Sayona et il n'y a pas eu de suivi de l'information ni des données collectées. Nous avons déjà des démarches de consultations et des demandes effectuées auprès des anciens propriétaires, mais l'information se perd et nous devons à chaque fois repartir de 0.</p>	
--	--------------------------------------	----------	--	--	--

	Comité citoyen de protection de l'esker	Amos	<p>-Produire une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker;-Produire une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents;- Exiger des études poussées sur le potentiel de lixiviation en métaux des résidus miniers;- Exiger une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant le lac Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues);-Calculer les coûts estimés pour l'entretien des routes affectées par le camionnage;-Mesurer les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker;- Coût du remblaiement des stériles et du mort-terrain dans la fosse;-Évaluer les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);-Impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi;-Valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits;-Études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines;- Potentiel minéral de la veine Authier-Nord, qui s'enfonce sous l'esker;-Exiger des prélèvements fauniques à des dates précises, tout au long d'une année, par des firmes indépendantes choisies par le ministère.</p>	<p>Le projet minier Authier lithium est lié à celui de North American Lithium qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques. Les résidus miniers provenant du site Authier lithium vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. Par conséquent, l'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (North American Lithium, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements). L'attitude de la compagnie envers les lois environnementales et sur les activités lobbyistes est très préoccupante pour la suite des choses. Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant, car cela va à l'encontre de la volonté de la population de la région. L'aspect du transport du spodumène est aussi une grande préoccupation. En plus des émissions de GES, le camionnage va dégrader les routes publiques. Qui en assumera les coûts? Quels seront les inconvénients causés à la population (bruit, vibration, congestion)?</p>	
--	---	------	--	--	--

<p>Mouvement écocitoyen UNE planète</p>	<p>Québec</p>	<p>-Produire une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker;-Produire une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents;- Exiger des études poussées sur le potentiel de lixiviation en métaux des résidus miniers;- Exiger une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant le lac Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues);-Calculer les coûts estimés pour l'entretien des routes affectées par le camionnage;-Mesurer les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker;- Coût du remblaiement des stériles et du mort-terrain dans la fosse;-Évaluer les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);-Impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi;-Valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits;-Études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines;- Potentiel minéral de la veine Authier-Nord, qui s'enfonce sous l'esker;-Exiger des prélèvements fauniques à des dates précises, tout au long d'une année, par des firmes indépendantes choisies par le ministère.</p>	<p>Le projet minier Authier lithium est lié à celui de North American Lithium qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques. Les résidus miniers provenant du site Authier lithium vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. Par conséquent, l'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (North American Lithium, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements). L'attitude de la compagnie envers les lois environnementales et sur les activités lobbyistes est très préoccupante pour la suite des choses. Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant, car cela va à l'encontre de la volonté de la population de la région. L'aspect du transport du spodumène est aussi une grande préoccupation. En plus des émissions de GES, le camionnage va dégrader les routes publiques. Qui en assumera les coûts? Quels seront les inconvénients causés à la population (bruit, vibration, congestion)?</p>	
---	---------------	--	--	--

	Nature Québec	Québec	<p>-Produire une étude exhaustive (piézomètres rapprochés) sur la possibilité de contaminer l'eau coulant vers le nord de l'esker;-Produire une étude sur l'augmentation du débit d'eau et ses effets sur les écosystèmes des effluents;- Exiger des études poussées sur le potentiel de lixiviation en métaux des résidus miniers;- Exiger une étude détaillée sur les impacts du changement de la nature et du débit des effluents alimentant le lac Kapitagama et Preissac (sédimentation, acidification, augmentation du niveau d'eau, développement d'algues);-Calculer les coûts estimés pour l'entretien des routes affectées par le camionnage;-Mesurer les impacts du camionnage sur le flanc sud-est de l'esker;- Coût du remblaiement des stériles et du mort-terrain dans la fosse;-Évaluer les impacts sur la population le long du parcours emprunté pour le transport des minéraux (bruit, vibration);-Impacts psychosociaux de l'exploitation minière à proximité d'un esker sur les habitants du village de la MRC d'Abitibi;-Valeur des services écosystémiques de la forêt et de l'esker s'ils étaient protégés au lieu d'être détruits;-Études poussées sur la gestion du rejet de l'effluent minier situé à la tête de deux bassins versants majeurs et de zones de recharge en eaux souterraines;- Potentiel minéral de la veine Authier-Nord, qui s'enfonce sous l'esker;-Exiger des prélèvements fauniques à des dates précises, tout au long d'une année, par des firmes indépendantes choisies par le ministère.</p>	<p>Le projet minier Authier lithium est lié à celui de North American Lithium qui n'a jamais été soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques. Les résidus miniers provenant du site Authier lithium vont s'ajouter à ceux provenant du site de NAL. Les impacts négatifs sur les effluents finaux, sur la nappe phréatique et sur les écosystèmes s'en trouveront donc amplifiés. Le même raisonnement s'applique aux nombreux autres gisements du promoteur dans la région. Par conséquent, l'étude d'impact devrait porter sur l'ensemble du réel projet (North American Lithium, Authier Lithium, Tansim, et autres gisements). L'attitude de la compagnie envers les lois environnementales et sur les activités lobbyistes est très préoccupante pour la suite des choses. Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant, car cela va à l'encontre de la volonté de la population de la région.</p>	
--	---------------	--------	--	--	--

	Mères au Front Val-d'Or	Val-d'Or	Le calcul des externalités de nature sociale: Quel impact sur le coût de la vie? L'accessibilité au logement? La pénurie de main-d'oeuvre? De places en garderie? Sur les autres entreprises? Est-ce que le projet nécessitera l'accueil de nouveaux arrivants? Est-ce que le milieu a la capacité de procéder dignement à cet accueil?	Le manque d'efforts du gouvernement pour protéger les eskers de la région face aux activités minières est très préoccupant La préséance des arguments économiques sur les dimensions sociales et environnementales	
--	----------------------------	----------	---	--	--

